

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h00, le 5 octobre 2015.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Judes Landry, maire**
Pierre-Yves Lévesque, conseiller du district no. 1
Régis Soucy, conseiller du district no. 2
Simon Landry, conseiller du district no. 3
Richard Émond, conseiller du district no. 4
Sébastien Landry, conseiller du district no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller du district no. 6

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT : Keven Gauthier, directeur général et greffier

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Judes Landry, la séance est ouverte à 20h00.

RÉS.01.10.15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit approuvé en y ajoutant les points suivants :

- 13. a) Rés. Autoriser l'achat de caméras pour l'aréna / Les Installations électriques M. Richard Inc. – 2 080.\$ + tx – Budget rég.
- 13. b) Rés. Accepter soumission pour revêtement toiture du garage municipal / Les Entreprises Fernand Gagnon Inc. – 10 887.86\$ + tx – Surplus acc.
- 13. c) Rés. Accepter soumission pour location de cantine / Mme Claudia Roy.
- 13. d) Rés. Autoriser achat de pneus pour le camion 10 roues Sterling / Centre de pneus Gaspésien 1986 Inc. – 1 800.\$ + tx – Budget rég.

ET en y retirant le point ci-dessous :

- 10. Rés. Autoriser annulation servitude de drainage & cession de la surlargeur route Frank Labrie/ Dossier M. Y. Fournier.

ADOPTÉ

RÉS.02.10.15

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 8 ET 15 SEPTEMBRE 2015

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du 8 septembre 2015 ainsi que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du 15 septembre 2015 soient et sont approuvés tels que présentés.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

M. Keven Gauthier, directeur général et greffier, procède à la lecture de la correspondance reçue au cours du mois de septembre.

RÉS.03.10.15

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS VILLE ET ARÉNA

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu unanimement que les **comptes de la Ville de Cap-Chat** couvrant les **chèques #6390 à #6417** ainsi que **#28772 à #28818**, pour un montant total de **128 718.76\$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉ

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 SEPTEMBRE 2015

L'état des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 30 septembre 2015 ont préalablement été déposés à chacun des membres du Conseil municipal.

RÉS.04.10.15

ÉTABLIR LA TARIFICATION DES HEURES DE GLACE DU CENTRE SPORTIF CLAUDE-JOURDAIN / SAISON HIVERNALE 2015-2016

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **DÉCRÈTE** les **tarifs suivants pour la location de la glace à l'aréna**, et ce, pour la **saison hivernale 2015-2016**, à savoir :

heure	➤ Hockey.....	75.00\$ /
heure	➤ Hockey-bottines.....	65.00\$ /
heure	➤ Tournoi.....	65.00\$ /
heure	➤ Roller Hockey.....	52.50\$ /

ADOPTÉ

RÉS.05.10.15

ACCORDER SOUTIEN AU MUSÉE EXPLORAMER DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS

CONSIDÉRANT l'importance d'Exploramer pour l'industrie touristique de la Gaspésie, du Québec et du Canada, avec plus de 20 000 visiteurs chaque année dont 30 % sont des visiteurs « hors Québec »;

CONSIDÉRANT l'impact économique, les emplois, la rétention touristique et le leadership que cette institution assure à la Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT l'impact positif d'Exploramer sur les pêcheries maritimes du Québec avec son programme Fourchette bleue;

CONSIDÉRANT l'impact d'Exploramer auprès des élèves du Bas St-Laurent et de la Gaspésie avec un contenu scientifique et océanographique adapté au programme scolaire québécois;

CONSIDÉRANT qu'Exploramer offre un produit touristique, culturel, scolaire et maritime novateur et unique au Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat presse le Ministre Jean D'Amour et la Ministre Hélène David d'intervenir de façon urgente dans ce dossier afin de dénouer l'impasse dans laquelle Exploramer se trouve présentement.

ADOPTÉ

RÉS.06.10.15

AUTORISER LA NOMINATION D'UNE RESPONSABLE BÉNÉVOLE – BIBLIOTHÈQUE DE CAPUCINS

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de nommer une personne responsable de la bibliothèque du secteur de Capucins;

CONSIDÉRANT la correspondance datée du 24 septembre 2015 de Mme Monique Harrison adressée à la Ville mentionnant qu'elle est maintenant la nouvelle responsable de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que **MME MONIQUE HARRISSON** soit et est nommée **la nouvelle responsable bénévole de la bibliothèque du secteur de Capucins**.

ADOPTÉ

RÉS.07.10.15

AUTORISER INSCRIPTION ET DÉPLACEMENT DU DG À L'ÉVÈNEMENT RÉGIONAL 2015 – PÔLE D'ÉCONOMIE SOCIALE / GÎTE DU MONT-ALBERT – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE l'inscription et le déplacement du Directeur général-greffier** pour assister à l'Évènement régional 2015 « *Pôle d'économie sociale* » qui se tiendra le 8 octobre prochain au Gîte du Mont-Albert; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.08.10.15

APPROBATION DE LA PROGRAMMATION RÉVISÉE TECQ (2014-2018) – ABROGER RÉS.15.08.15

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité **APPROUVE** le contenu et **AUTORISE** l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à **28.\$** par habitant par année, soit un total de **140.\$** par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la présente résolution **ABROGE** à toutes fins que de droit la **résolution no.15.08.15** adoptée le 3 août 2015.

ADOPTÉ

RÉS.09.10.15

AVIS DE MOTION POUR LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT SOUSTRAYANT LA VILLE DE CAP-CHAT À L'OBLIGATION DE DIVISER SON TERRITOIRE EN DISTRICTS ÉLECTORAUX EN METTANT FIN AU RÈGLEMENT NO. 158-2011

Monsieur Régis Soucy, conseiller du district no. 3, donne **AVIS DE MOTION**, qu'à une séance ultérieure, il présentera un **Règlement soustrayant la Ville de Cap-Chat à l'obligation de diviser son territoire en districts électoraux en mettant fin au Règlement N° 158-2011.**

ADOPTÉ

RÉS.10.10.15

AUTORISER L'ACHAT DE CAMÉRAS POUR L'ARÉNA / LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES M. RICHARD INC. – 2 080.\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** l'achat de quatre (4) caméras de surveillance pour l'aréna de « Les Installations électriques M. Richard Inc. », au montant de **2 080.\$ + taxes incluant l'installation**; le coût étant approprié au **budget régulier.**

ADOPTÉ

RÉS.11.10.15

ACCEPTER SOUMISSION POUR REVÊTEMENT TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL / LES ENTREPRISES FERNAND GAGNON INC. – 10 887.86\$ + TX – SURPLUS ACC.

À la suite d'une demande de soumissions par voie d'invitation écrite, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCÉPTE** la plus basse soumission conforme relative aux travaux de revêtement de la toiture du garage municipal, soit celle de « **Les Entreprises Fernand Gagnon Inc.** », au montant de **10 887.86\$ + taxes**; le coût étant approprié au **surplus accumulé**.

ADOPTÉ

RÉS.12.10.15

ACCEPTER SOUMISSION POUR LOCATION DE CANTINE / MME CLAUDIA ROY

À la suite d'une demande de soumissions publiques, il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE** à **Mme Claudia Roy**, la **location de la cantine** située à la halte routière de Cap-Chat, pour une **période de trois (3) ans** (saisons estivales 2016-2017-2018), au coût de **deux mille cinq cents (2 500.\$) dollars + taxes par année, plus indexation annuelle pour les années 2017 et 2018**.

Il est, de plus, résolu que le maire et le directeur général-greffier soient et sont autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉ

RÉS.13.10.15

AUTORISER ACHAT DE PNEUS POUR LE CAMION 10 ROUES STERLING / CENTRE DE PNEUS GASPÉSIEN 1986 INC. – 1 800.\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** l'achat de huit (8) pneus rechapés sans carcasse pour le camion 10 roues Sterling, du **Centre de Pneus Gaspésien 1986 Inc.**, au montant de **1 800.\$ + taxes**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 20h28 et il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** que l'assemblée soit et est levée.

JUDES LANDRY
MAIRE

KEVEN GAUTHIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER